



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

6 mai 2014

### **Qualité du paysage et agriculture : tous les projets valaisans ont été validés par l'Office fédéral de l'agriculture**

**(IVS).- Afin d'anticiper la nouvelle politique agricole PA 14-17, le Service cantonal de l'agriculture (SCA) a déposé, le 31 janvier dernier, sept projets qualité du paysage auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Tous les projets ont été acceptés. Les agriculteurs profiteront donc déjà en 2014 de la réforme des paiements directs. Le montant maximal à disposition pour le canton s'élève à près de 7 millions par année pour la période 2014-2017.**

Le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) s'est très fortement engagé en 2013 pour anticiper les réformes intervenues le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les premiers projets présentés à Berne ont tous été acceptés. Leur réussite et les montants à disposition dépendent maintenant de la participation active des agriculteurs de ces régions. Les régions concernées sont les suivantes : pour le Bas-Valais ; Noble et Louable Contrée, Val d'Anniviers, Val d'Hérens, Grand Entremont et, pour le Haut-Valais ; Landschaftspark Binntal, Löttschental et Naturpark Pfyn-Finges/district de Loèche. Ils recouvrent ainsi près du tiers du canton et concernent environ 1'000 exploitants.

Les démarches participatives régionales ont permis d'analyser le paysage, de déterminer ses particularités et de fixer des objectifs pour chaque projet. Les contributions à la qualité du paysage visent, d'une part, le maintien et, d'autre part, l'encouragement de la diversité des structures et des modes d'utilisation, qui contribuent à un paysage riche et vivant. Ces objectifs ont comme mesures phares par exemple l'entretien de murs en pierres sèches, le maintien des territoires ouverts et l'encouragement de traditions telles que les exploitations transhumantes.

Quelques adaptations sont encore nécessaires afin d'obtenir la validation finale pour le début juin. Des séances d'informations aux agriculteurs des régions concernées seront organisées par le SCA. La signature des conventions interviendra durant la période de juin à fin août 2014. Le budget mis à disposition du Canton par la Confédération est calculé sur la base du nombre d'exploitations inscrites (360 francs par ha de surface agricole utile et 240 francs par pâquier normal - coût d'une vache pendant 100 jours durant l'estivage- pour les alpages). Les aides financières sont ensuite distribuées aux agriculteurs en fonction des mesures proposées. La réussite et les montants mis à disposition dans les régions dépendent donc de leur participation active.

Pour l'année 2014, deux nouveaux projets ont été lancés par le canton : le Coude du Rhône et Obergoms. Il existe également une possibilité de financement du canton et de l'OFAG pour les régions intéressées au développement d'un tel projet.

#### **Personnes de contact :**

**Brigitte Decrausaz cheffe de l'Office des paiements directs - 027 606 75 25**  
**Michael Schmidhalter, responsable du Secteur biodiversité et espace rural**  
**027 606 75 28**



**Exemples de mesures possibles :**

**Entretien de murs en pierres sèches. Photo de Laura Clavien**



**Exploitation transhumante. Photo : Samuel Berclaz**

